



MUNICIPALITE DE BOREX

---

## AU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

**Préavis  
53-2016**

Modification de  
l'article 25 alinéa<sub>3</sub> des statuts de  
l'Association Intercommunale  
Asse et Boiron du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

Demande portant sur l'élévation  
du plafond d'endettement à  
CHF 40'000'000.-

---

*Délégué :  
VUAGNIAUX Jean-Luc,  
Syndic*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1 HISTORIQUE

L'Association Intercommunale Asse et Boiron (A.I.A.B.) doit, pour répondre à la demande de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (A.E.E.), construire un restaurant scolaire et une bibliothèque / médiathèque scolaires pour respecter la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

En effet, selon la loi précitée, cette compétence et responsabilité reviennent aux communes :  
*Art. 27 alinéa 1 de la LEO*

### *a) Bâtiments scolaires, infrastructure et logistique*

*1 Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission.*

Pour construire cet ouvrage estimé à CHF 10'000'000.00, l'A.I.A.B. doit contracter des avances à terme fixe (ATF) auprès d'établissements bancaires qui ont l'obligation de respecter le plafond d'endettement de l'association qui a été fixé en 2008 par vos Conseils à CHF 35'000'000.00.

A ce jour, le Conseil Intercommunal de l'A.I.A.B. a déjà voté le préavis 04/2013 d'un montant de CHF 150'000.00 destiné à l'organisation d'un concours d'architectes et un deuxième préavis 03/2015 d'un montant de CHF 1'020'000.00 pour l'étude de la construction de ce bâtiment.

Au 31 décembre 2015, le montant des emprunts contractés par l'A.I.A.B. s'élevait à CHF 29'699'500.00. L'emprunt de CHF 10'000'000.00 destiné à financer la construction du restaurant et bibliothèque/médiathèque scolaires portera la somme des emprunts contractés par l'association à près de CHF 40'000'000.00. Ce dépassement de près de CHF 5'000'000.00 du plafond d'endettement de l'A.I.A.B. ne respecterait dès lors plus l'art. 25 al.3 de ses statuts.

### MODIFICATION

L'art. 126 al.2 de la loi sur les communes (LC) précise que l'approbation des conseils généraux / communaux de chacune des communes membres d'une association intercommunale est requise, notamment lorsque les modifications des statuts de cette association portent sur l'élévation du montant du plafond d'endettement. C'est la raison pour laquelle, nous demandons à ce que l'article 25 alinéa<sup>3</sup> des statuts du 1<sup>er</sup> janvier 2008 soit modifié comme suit :

#### **Ancien libellé :**

*Le plafond des emprunts d'investissements de l'Association est fixé à CHF 35'000'000.00.*

#### **Nouveau libellé :**

*Le plafond d'endettement de l'Association est fixé à CHF 40'000'000.00.*

Le secteur financier du Service des Communes et du Logement (SCL) du canton a donné son accord à l'A.I.A.B., après l'étude des comptes des 9 communes, pour que son plafond d'endettement soit élevé à CHF 40'000'000'00. Le secteur juridique de ce même service a préavisé favorablement cette modification

## CONCLUSION

Afin de ne pas bloquer le projet de construction du restaurant et bibliothèque /médiathèque scolaires, - projet par ailleurs déjà bien avancé - la municipalité de Borex, estime que cette méthode de procéder permettra de poursuivre les travaux conduits par l'A.I.A.B. sur ce projet, en respectant les délais de mise en œuvre de la LEO, en profitant de la stagnation des coûts de la construction et en permettant de commencer les travaux du gros œuvre dans une période favorable.

L'étape suivante consistera en la révision générale des statuts A.I.A.B. du 1<sup>er</sup> janvier 2008 selon la Loi sur les Communes (LC) afin que le but de cette association soit clairement énoncé. La procédure d'approbation sera suivie selon la LC article 113. Le Comité de Direction de l'A.I.A.B. s'engage à présenter un préavis rapidement à ce sujet.

La Municipalité de Borex vous prie en conséquence, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Borex

- dans sa séance du lundi 13 juin 2016 ;
- vu le préavis municipal n° 53/2016
- ouï le rapport de la commission des finances
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

1. **d'approuver le préavis d'investissement n° 53/2016**  
« Modification de l'article 25, alinéa <sup>3</sup> des statuts de l'Association Intercommunale Assé et Boiron du 1<sup>er</sup> janvier 2008 : Demande portant sur l'élévation du plafond d'endettement à CHF 40'000'000.- ».
2. **de transmettre :**  
Au Service des Communes et du Logement la présente décision pour qu'elle soit acceptée par le Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 23 mai 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE  
LA MUNICIPALITE DE BOREX

Le Syndic J.-I. Vuagniaux La Secrétaire C. Hassler

# A I A B



Association Intercommunale Asse et Boiron  
Bourse

Rue de la Tour 29 – 022 367 19 57 – [marc.berlie@bluewin.ch](mailto:marc.berlie@bluewin.ch)

1263 Crassier, le 25 avril 2016

Aux communes de l'Association  
Intercommunale Asse et Boiron

## Répartition du cautionnement 35 millions

de l'Association Intercommunale Asse et Boiron

| Cautionnement total |            | 35'000'000.00 |
|---------------------|------------|---------------|
|                     | Scris 2014 | Cautionnement |
| Arnex-sur-Nyon      | 190        | 830'523.29    |
| Borex               | 919        | 4'017'110.03  |
| Chésérèx            | 1225       | 5'354'689.65  |
| Crassier            | 1114       | 4'869'489.20  |
| Eysins              | 1462       | 6'390'658.17  |
| Gingins             | 1217       | 5'319'720.24  |
| Grens               | 366        | 1'599'850'13  |
| La Rippe            | 1057       | 4'620'332'21  |
| Signy-Avenex        | 457        | 1'997'627'08  |

Marc-Henri Berlie, boursier

# A I A B



Association Intercommunale Asse et Boiron  
Bourse

Rue de la Tour 29 – 022 367 19 57 – [marc.berlie@bluewin.ch](mailto:marc.berlie@bluewin.ch)

1263 Crassier, le 25 avril 2016

Aux communes de l'Association  
Intercommunale Asse et Boiron

## Répartition du cautionnement 40 millions

de l'Association Intercommunale Asse et Boiron

| Cautionnement total |            | 40'000'000.00 |
|---------------------|------------|---------------|
|                     | Scris 2014 | Cautionnement |
| Arnex-sur-Nyon      | 190        | 949'169.48    |
| Borex               | 919        | 4'590'982.89  |
| Chésérèx            | 1225       | 6'119'645.31  |
| Crassier            | 1114       | 5'565'130.51  |
| Eysins              | 1462       | 7'303'609.34  |
| Gingins             | 1217       | 6'079'680.28  |
| Grens               | 366        | 1'828'400.15  |
| La Rippe            | 1057       | 5'280'379.67  |
| Signy-Avenex        | 457        | 2'283'002.37  |

Marc-Henri Berlie, boursier